



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



RETRAITES fiche n° 3 : EGALITE HOMMES / FEMMES

- 44 % des femmes ont validé une carrière complète contre 86 % des hommes.
- Les pensions moyennes sont deux fois plus élevées pour les hommes que pour les femmes dans la Fonction Publique (FP) : 732 euros par mois pour les femmes contre 1532 euros par mois pour les hommes. Il en est de même dans le privé : 620 euros contre 1650 euros. Et ce malgré les différents mécanismes de redistribution encore existants (bonification pour enfant par exemple).
- Dans la Fonction Publique, 69 % des femmes ont une pension globale inférieure à 1200 € contre 36 % des hommes.
- 30 % des femmes prennent leur retraite à 65 ans faute d'avoir le nombre de trimestres exigés parce qu'à cet âge la décote ne s'applique plus. Seulement 5 % des hommes sont dans cette situation.
- Mais le taux d'emploi des femmes de plus de 60 ans est seulement de 4,3 %. Elles sont donc plus nombreuses à connaître le chômage ou la précarité. Leur niveau de pension est donc déjà très faible. Il le sera encore plus si l'âge légal de départ à la retraite est repoussé à 62 ans et si l'âge de départ à taux plein est lui repoussé à 67 ans.
- La suppression du départ en retraite anticipé pour les femmes fonctionnaires ayant 15 ans de service et 3 enfants introduirait encore plus d'inégalité quand on sait que cela reste une des dernières possibilités de partir avant 60 ans pour 16000 femmes par an.

Les modifications introduites en 2003 concernant les bonifications possibles pour enfants ont déjà dégradé le montant des retraites des femmes.

Aujourd'hui, si toutes les mesures contenues dans le projet de loi s'appliquaient, elles contribueraient encore plus à la détérioration du niveau de leur retraite. Car elles se rajouteraient aux inégalités déjà existantes dans le monde du travail :

- Précarité plus grande
- Temps partiel subi plus fréquent
- Différence de salaire importante
- Mesures compensatoires insuffisantes ou supprimées
- Inégalité dans les niveaux de responsabilité.

La réforme envisagée en 2010 par le gouvernement s'inscrit dans la suite logique de celles de 1993 et de 2003 qui ont eu comme conséquence une baisse générale du niveau des pensions mais également un accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes.

**RETRAITE A 60 ANS AVEC UN TAUX PLEIN (75%)
RETOUR AUX 37,5 ANNUITES.**